selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Polaro A Fungicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002099

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #34121

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme fongicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022 1.1

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique Mélange

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-	Fluoxastrobin	361377-29-9	40.3
glycerol	glycerol	56-81-5	>= 10 - < 30 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions

du personnel médical.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou- : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

ristes ser les vêtements de protection recommandés

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glycerol	serol 56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Forme : suspension

liquide visqueux

Couleur : blanc cassé

Odeur : de type solvant

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 6.8

(solution à 10% dans l'eau)

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in- : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version 1.1 Date de révision: 11/07/2023

Numéro de la FDS: 50002099

Date de dernière parution: 10/17/2022 Date de la première parution: 10/17/2022

tervalle d'ébullition

Point d'éclair

: Donnée non disponible

Taux d'évaporation

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.19 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 822 mPa,s (25 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.9 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 12.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 4.9 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

glycerol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 11,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): 11 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye, mâle et femelle): 56,750 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022

Composants:

glycerol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

glycerol:

Espèce : Rat Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 years années

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

glycerol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 1.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

NOAEL : 1.5 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d

Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L

Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
NOAEL : 0.165 mg/l
LOAEL : 0.662 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L Symptômes : irritation des voies respiratoires

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.435 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0.57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.97 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.48 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 11/07/2023 50002099 Date de la première parution: 10/17/2022 1.1

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

glycerol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): 885 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

algues/plantes aquatiques 2,900 mg/l

Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Biodégradabilité : Biodégradation: 52.1 %

glycerol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 24 h

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 52.1

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.86 (20 °C)

glycerol:

Coefficient de partage (nlog Pow: -1.75 (25 °C)

octanol/eau) pH: 7.4

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

Mobilité dans le sol

Composants:

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-methyloxime, (1E)-:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Légèrement mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluoxastrobin)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluoxastrobin)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluoxastrobin)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

TCSI

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

Non en conformité avec les inventaires

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Methanone, [2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-

pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)-, O-

methyloxime, (1E)-

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version 1.1	Date de révision: 11/07/2023		uméro de la FDS: 1002099	Date de dernière parution: 10/17/2022 Date de la première parution: 10/17/2022
ISHL		:	Non en conformit	é avec les inventaires
KECI		:	Non en conformit	é avec les inventaires
PICCS	;	:	Non en conformit	é avec les inventaires
IECSC	;	:	Non en conformit	é avec les inventaires
NZIoC		:	Non en conformit	é avec les inventaires
TECI		:	Non en conformit	é avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux



Polaro A Fungicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/17/2022 1.1 11/07/2023 Date de la première parution: 10/17/2022

chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique